



Campus Saint François La Cadène

200 rue Buissonnière 31670 Labège

Certificat de spécialisation Constructions paysagères

EN APPRENTISSAGE

Code RNCP 35399

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire - 22 Décembre 2020

L'ouvrier paysagiste spécialisé en constructions paysagères travaille dans les collectivités ou dans des entreprises de travaux paysagers, du bâtiment et des travaux publics.

Public

- A partir de 16 ans à 29 ans révolus ; à partir de 30 ans, nous consulter
- Être de nationalité française, ressortissante de l'UE ou étrangère en situation régulière de séjour et de travail

Prérequis

Il existe 3 possibilités :

- Diplômé de niveau 4 en aménagements paysagers : Bac Professionnel, BP, Bac STAV, BTSa, BTa, possibilité de dérogation pour les autres diplômes.
- Disposer d'un an d'activité professionnelle à temps plein (ou 2ans d'apprentissage) dans le secteur de l'aménagement paysager
- Posséder 3 années d'activités professionnelles dans un autre secteur

Pas de contre-indication médicale liée à la pratique des métiers de l'aménagement paysager

Modalités et délai sélection

- Pour les candidats en situation de formation : s'inscrire sur la plateforme Parcoursup
- Pour les autres candidats : examen du dossier (bulletins, lettre de motivation)

Pour tous : entretien de motivation et tests avec le responsable de la formation

Délai de réponse sous 15 jours

Prochaines sessions

- 21 Septembre 2026 à 11 Juin 2027

Objectifs

Aptitudes et compétences visées et évaluable au cours de la formation	- Acquérir des connaissances techniques et pratiques en construction d'ouvrages paysagers - Connaissances techniques et pratiques en voiries et réseaux divers - Maîtriser la conduite d'engins (nivellement et profilage)
Programme de la formation	- UC1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères - UC2 : Réaliser des constructions paysagères maçonnées : escalier, muret paysager, terrasse en bois... - UC3 : Réaliser des constructions non maçonnées : pergola, pose de clôture, mur en pierres sèches...

Méthodes pédagogiques mobilisées

Modalités pédagogiques utilisées	- Présentiel - Pédagogie active, en petit groupe, mise en situation réelle, mode projet, étude de cas... - Accompagnement individuel et personnalisé par un référent
Moyens et outils utilisés	Plateaux techniques, parc paysager, atelier couvert pour s'entraîner à la maçonnerie paysagère, salles de classe avec moyens techniques adaptés (Wifi, tableaux numériques, vidéo-projecteurs...), salles informatisées, casques VR, simulateur de conduite (pelle-mecanique+tracteur)

Modalités d'évaluations

Le certificat de spécialisation « Constructions paysagères » est un titre délivré en unités capitalisables (UC). Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

En cours de formation	- 3 Unités capitalisables (UC) validées par 3 situations d'évaluations (entretiens d'explicitations) en établissement et/ou en entreprise.
En fin de formation	- Epreuves du Certificat de spécialisation en Constructions Paysagères - Formations : équivalence CACES complétée de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), Habilitation Electrique BS-BE manœuvre, Sauveteur Secouriste du travail (SST)

Chaque unité capitalisable (UC1, UC2, UC3 citées ci-dessus) correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences. Toutes les UC du CS « Constructions paysagères » font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences :

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

Bloc de compétences	Unité Capitalisable	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP35399BC01 Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères	UC1	C 1.1. Opérationnaliser un projet de constructions paysagères	Evaluation en situation professionnelle
		C 1.2. Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères	
RNCP35399BC02 Réaliser des constructions paysagères avec liants	UC2	C 2.1. Réaliser des revêtements de sols avec liants	Evaluations en situations professionnelles
		C 2.2. Réaliser des ouvrages en élévation avec liants	
RNCP35399BC03 - Réaliser des constructions paysagères non maçonnées	UC3	C 3.1. Réaliser des ouvrages en bois	Evaluations en situations professionnelles
		C 3.2. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :

Aucune correspondance

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Métiers visés	- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts ou Chef d'équipe paysagiste, - Technicien / Technicienne paysagiste, - Maçon / Maçonne du paysage - Ouvrier / Ouvrière des espaces verts ou Ouvrier / Ouvrière du paysage ou Ouvrier / Ouvrière paysagiste Code(s) ROME : A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts
Formations possibles	- BTSa Aménagements Paysagers, - Certificat de spécialisation : arboriste élagueur, arrosage automatique...
Passerelles	Aucune passerelle étant donné que c'est une mention complémentaire.

Durée

Formation en 1 an dont :	12 semaines : 420h en centre de formation
	40 semaines : 1400h en entreprise privée ou collectivité publique

Tarifs

- Nous consulter : Loïc GUILLET 06.69.74.92.47
- Financement par les OPCO via le coût du contrat.
- Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée à l'apprenti.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

- Réglementation ERP des locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptations pédagogiques possibles, tutorée par un référent handicap
- Coordonnées du référent handicap :

Karine Villeneuve 05.62.24.01.30 karine.villeneuve@apprentis-auteuil.org

Indicateurs de résultats

	2023	2024	2025
Taux d'obtention du diplôme	100%	100%	100%
Taux d'interruption en cours de formation	16.67%	0%	0%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	28.57%	20%	20%
Taux de poursuite d'études	20%	20%	20%
Taux d'insertion professionnelle	80%	80%	60%
Taux d'insertion professionnelle dans l'emploi visé	100%	100%	60%
Taux répondants à l'enquête	100%	100%	100%

Les + de la formation :

- Spécialisation en aménagements paysagers
- Equivalence CACES et AIPR, Habilitation Electrique BS-BE manœuvre, SST
- Module métallerie soudure
- Soutien à la recherche d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale pour la signature du contrat d'apprentissage
- Partenariat avec les entreprises du secteur
- Accompagnement socio-professionnel
- Accompagnement mobilité : aide au permis de conduire – Erasmus +
- Parcours de formation adapté à l'apprenant
- Petit effectif
- Accessible en transports en communs : Ligne 79 et 109 - Arrêt Périqord

Contacts :

Responsable de formation :

Loïc GUILLET 06.69.74.92.47 loic.guillet@apprentis-auteuil.org